

MOTION SPECIALE SUR L'INTERCOMMUNALITE CONSEIL MUNICIPAL D'AVON - 14 DECEMBRE 2010

Notre ville d'Avon, avec près de 15 000 habitants et 9 000 inscrits sur les listes électorales est la seconde du sud 77 au regard de ce dernier critère, devant Montereau, Provins et Nemours ce qui lui confère une responsabilité particulière dans la construction de l'intercommunalité.

Sa position géographique, au centre de gravité du Canton de Fontainebleau, à la croisée de la Seine, ce trait d'union entre les villes de ses deux rives et de l'axe est-ouest qui relie le château à la Communauté de Communes entre Seine et Forêt fait d'elle un acteur incontournable :

- ✓ de l'action en faveur de nos populations dans tous les secteurs économiques, sociaux, culturels et touristiques qui les concernent.
- ✓ De l'engagement pour le maintien et le développement de services publics
- ✓ de la mutualisation des moyens, des compétences humaines au service des atouts exceptionnels du site privilégié du Pays de Fontainebleau.

C'est la raison pour laquelle les signataires de la présente motion, représentant les 4 groupes ayant participé aux dernières élections municipales et donc la totalité des suffrages exprimés, s'adressent à vous pour affirmer les grands axes de leur vision commune de l'avenir de notre territoire.

La constitution du Pays de Fontainebleau, fait l'unanimité autour des idées suivantes :

- Réalisation d'une fédération de Communauté de Communes par leur fusion à terme **dans l'union de toutes sans la subordination d'aucune.**
- Cette fédération ne saurait être présidée par les maires d'Avon ou Fontainebleau pour éviter d'en faire un enjeu politique de pouvoir personnel.
- Achever la carte de l'intercommunalité dans les délais prévus par la loi au 31/12/2011 dans le respect de l'autonomie des communes.
- Initier ici, sans tabous ni enjeux politiques une rencontre des amicales des maires des Cantons afin de rédiger une nouvelle charte du Pays de Fontainebleau
- Cette charte pourrait utilement s'appuyer sur les Agenda 21 locaux, élaborés ou en cours de rédaction afin de donner au développement durable le rôle de fil conducteur de la réflexion collective.
- Donner prioritairement toute sa place au débat démocratique par l'ouverture du conseil communautaire à tous les groupes représentés dans les conseils municipaux.
- Améliorer le fonctionnement de la Communauté de Communes en proposant des contrats objectifs dans une recherche permanente de synergies, afin de réduire les coûts et de proposer plus de services aux habitants.
- S'associer à toute initiative qui aurait pour but le développement économique dans les franges du sud Seine-et-Marne. Une conception inter-régionale (3 régions concernées) nous rendrait éligible aux fonds européens dans les domaines si importants que sont l'enseignement supérieur, la culture, les transports et la santé.

Le rôle moteur d'Avon et des Avonnais sera déterminant. Comme la Loi le permet désormais, nous n'hésiterons pas à les consulter par référendum pour qu'ils s'engagent à nos côtés dans la voie que nous tracerons pour notre avenir commun.

Jean-Pierre LE POULAIN // Dimitri BANDINI // James GAULON // Jean-Michel SCHARR